

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE - SESSION 2018

(EXTRAIT DE L'ARRETE N°171017CON01ART-AR)

Ce concours est organisé en convention avec les Centres de Gestion de Loire-Atlantique, de Maine et Loire de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée. **Le nombre de postes ouverts s'élève à 20.**

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Ce concours sur titre avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles [L. 4392-1](#) et [L. 4392-2](#) du code de la santé publique. Soit :

- ✓ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- ✓ Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- ✓ Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;
- ✓ Les titulaires d'une autorisation d'exercer la profession d'auxiliaire de puériculture délivrée conformément à l'article L 4392-2 du code de la santé publique.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription devront être retirés **du 7 novembre 2017 au 29 novembre 2017** inclus auprès du Centre de Gestion de la Sarthe selon les modalités suivantes :

- ↳ en effectuant une préinscription individuelle sur le site internet du Centre de Gestion: www.cdg72.fr
- ↳ dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe par le biais d'une préinscription individuelle sur la borne Internet prévue à cet effet.

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Sarthe, du dossier papier téléchargé et imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

- ✓ par voie postale : sur demande écrite individuelle, **précisant impérativement** les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone), accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 100 grammes. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Les dossiers d'inscription devront être retournés complétés et accompagnés des pièces justificatives exclusivement au Centre de Gestion de la Sarthe **au plus tard le 7 décembre 2017 :**

- ↳ avant 17H00 pour les dossiers déposés directement dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe,
- ↳ le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale.
- ↳ Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe ne validera l'inscription du candidat qu'à réception du dossier d'inscription imprimé et des pièces demandées, adressés ou déposés au CDG 72 à l'attention du Service Concours, 3 rue Paul Beldant - 72014 - Le Mans Cedex 2, exclusivement dans les délais fixés précédemment.

Tout dossier d'inscription envoyé à une adresse mal libellée, déposé ou posté hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, ...) entrainera un refus d'admission à concourir. Tout document qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La préinscription sur internet et la demande de retrait de dossier par voie postale ont en effet un caractère individuel.

Toute communication du service concours à destination du candidat (convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet www.cdg72.fr. Le candidat atteste au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

Les épreuves du concours se tiendront à compter du 5 mars 2018 dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe au Mans.